REGLEMENT

COURSE A PIED, RUN & BIKE ET RANDONNEE PEDESTRE

Les P'tites Lucioles 2025

Article I : RESPECT DU REGLEMENT ET DROIT A L'IMAGE

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à en accepter et respecter toutes les clauses.
Tout participant (ou son représentant légal dans le cas de mineur) accepte que son image ou celle de son enfant soit utilisée dans les diverses communications de la manifestation 2025 et les manifestations antérieures et futures.
Les organisateurs sont dans l'obligation de suivre les préconisations sanitaires imposées le jour de l'épreuve.

Article II : DENOMINATION

La manifestation « Les p'tites lucioles » est un ensemble de 2 courses **pédestres nature chronométrées**, 2 **randonnées pédestres ainsi qu'un run & bike** organisé par l'association JULIEN ET JONADEV.

Elle se compose des épreuves suivantes, Courses à pied de 7km et 12km, marches pédestres de 7 et 12 km et d'un run & bike de 7km

Article III : DESCRIPTION DES PARCOURS

Le lieu de DEPART et d'ARRIVEE des épreuves est PLACE DE L'EGLISE à FLEURINES

- Course à pied de 7 km & 12 km : une grande boucle en forêt d'Halatte
- Marche 7 km & 12 km loisir : une boucle en forêt d'Halatte
- Run & Bike 7km : une boucle en forêt d'Halatte
- Pour des raisons de sécurité :
 - Les chiens **tenus en laisse** sont autorisés
 - Le terrain n'étant pas adapté, les poussettes ne sont pas autorisées

Article IV : PARTICIPANTS

Les épreuves sont ouvertes à tous, adultes hommes et femmes (licenciés ou non), ainsi qu'aux enfants filles et garçons en fonction du tableau ci-dessous :

Parcours	Participants	Age
Course à pied 12 km	Cadet à Masters M6	Né(e)s en 2006 et avant
Course à pied 7 km Run & Bike 7km	Cadet à Master M6	Né(e)s en 2006 et avant
Randonnée pédestre 7km Randonnée pédestre 12 km		Né(e)s en 2017 et avant Né(e)s en 2013 et avant

Les restrictions d'âges intègrent la notion de km effort (majoration d'un km par dénivelé positif de 100m).

Article V : HORAIRES

Tous les horaires seront sur le site https://adeorun.com

Article VI : INSCRIPTIONS

- Inscriptions « en ligne » sur le site https://adeorun.com/ (paiement sécurisé par CB).

Attention : toute inscription est ferme et définitive. Pas de remboursement

Article VII : TARIFS

Les droits d'inscription sont fixés de la façon suivante :

- Course pied 12 km : 12 € + frais de service Adeorun
- Course à pied 7 km : 8 € + frais de service Adeorun
- Run & Bike (pour l'équipe) 15 € + frais de service Adeorun
- Run & Bike Duo familiale 12€ + frais de service Adeorun
- Randonnée pédestre 7 et 12 km 7 € + frais de service Adeorun

- Groupes de 10 participants et plus nous consulter

ATTENTION : Dans le souci d'accueillir les participants dans de bonnes conditions (convivialité, disponibilité) et de garantir leur sécurité, le nombre d'inscriptions sur l'ensemble des épreuves est limité à 600. Concernant le run & bike les inscriptions sont limités à 50 équipes

Article VIII : RAVITAILLEMENT ET COLLECTE DES DECHETS

En fonction des restrictions sanitaires, des ravitaillements composés de boissons et du sucre sont proposés aux participants sur les parcours des courses et randonnées 12km et un ravitaillement en buffet à l'arrivée pour tous les coureurs et marcheurs

Des zones de propreté sont mises en place par l'organisation à proximité des ravitaillements et dans le village de course. Conserver avec vous tous vos déchets et les jeter dans les poubelles

prévues à cet effet.

Article IX : SECURITE ET CIRCULATION

La circulation automobile est interrompue ou régulée pendant la durée des courses sur tous les parcours empruntés par les coureurs.

Les parcours sont sécurisés par la présence de commissaires bénévoles aux endroits stratégiques. Les concurrents s'engagent à les respecter et à suivre impérativement leurs instructions.
Les vélos hors participants, engins à roulettes et/ou à moteur sont interdits sur les parcours (à l'exception des organisateurs et du service de sécurité).

Article XI : RESPONSABILITE, ASSURANCE, ASSISTANCE

Conformément aux textes, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant leur propre responsabilité civile ainsi que celle des participants et celle des commissaires bénévoles.
Il incombe aux participants de souscrire personnellement une assurance couvrant les dommages corporels.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident provoqué par une situation de non- respect des clauses du présent règlement (exemple : fausse déclaration).

Les secours sont assurés par un poste de secours stationné sur la place de l'Eglise et par un poste de secours en forêt sur le parcours des courses, durant toutes les épreuves.

Les parents d'enfants mineurs acceptent que leur enfant soit pris en charge par l'équipe médicale présente le jour de la manifestation.

Article XII : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Toutes les informations seront sur le site https://adeorun.com

Article XIII : MODIFICATIONS / ANNULATION

Tout engagement est ferme et définitif, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la part d'un concurrent
En cas de mauvais temps, d'interdiction administrative, toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents ou en cas d'inscriptions insuffisantes pour couvrir les frais d'organisation, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

Article XIV : PARTICIPATION DES ATHLETES HANDISPORTS

En raison de la difficulté du parcours :

- Les athlètes en fauteuil ne sont pas acceptés sur les courses.
- Les personnes à mobilité réduite ne sont pas acceptées.

Conformément à la réglementation en vigueur le port du casque et gants sont obligatoires pour

les athlètes en joëlette.

REGLES SUPPLEMENTAIRES SPECIFIQUES AUX PARCOURS

Spécificité des parcours :

Chemins forestiers très pentus (montées et descentes) à certains endroits pouvant être très glissants en fonction des conditions météorologiques.
Attention : chaque concurrent s'engage à emprunter **EXCLUSIVEMENT** le parcours balisé par l'organisation et s'interdit donc de « couper ». Des points intermédiaires de contrôle sont prévus pour éviter cette éventualité.

Règles concernant le run & bike

Le départ ainsi que l'arrivée des concurrents se fait en équipe. Sur le parcours chaque équipe est libre de gérer sa stratégie.
Les concurrents devront porter OBLIGATOIREMENT un casque homologué à coque dure et sanglé.
Les vélos devront être équipé d'un équipement lumineux avant et arrière obligatoirement
Les deux équipiers se passent le vélo de main à main sans gêner les autres concurrents. Le VTT doit obligatoirement faire tout le parcours.

Conditions de course :

Semi-autosuffisance pour le parcours 12km, ravitaillement prévu par l'organisateur (eau-sucre soda) à mi-course environ et à l'arrivée.

Pas de ravitaillement sur le parcours 7km.

Sécurité routière :

Intersections protégées par des commissaires bénévoles.

Ouverture/Fermeture du parcours :

Pas de véhicule à moteur (hormis les secours et organisation) sur le parcours. Pas de dispositif prévu pour l'ouverture des courses. En revanche, une équipe de coureurs à pied ferme les parcours et s'assure qu'aucun concurrent ne reste seul sur le parcours. Cette équipe est en liaison directe avec le PC sécurité permettant ainsi une intervention éventuelle rapide des secours.

En aucun cas, un coureur devra prendre le départ d'une épreuve derrière l'équipe de coureurs balai

Des commissaires bénévoles sont présents aux points stratégiques du parcours également en liaison avec le PC sécurité.

Respect de l'environnement :

Chaque concurrent s'engage à respecter la propreté des lieux dans lesquels il évolue. Jeter des déchets sur le sol est strictement interdit excepté dans une zone matérialisée proche du

lieu de ravitaillement.

Carte :

Une carte détaillée de chaque parcours est affichée sur le lieu du départ. Chaque concurrent peut y lire :

- Lieux de départ et d'arrivée ;
- Points de ravitaillement ;
- Emplacements des postes de secours ;
- Emplacements des commissaires bénévoles ;

Balisage du parcours :

Un balisage à l'aide de piquets avec des bandes réfléchissantes clair et efficace, de couleur très voyante, est posé tout au long des parcours afin d'éviter que les concurrents ne s'égarent. Chaque croisement ou dédoublement de chemins est fléché, le bon itinéraire est ensuite rappelé par les piquets.
Une signalisation adéquate signale les particularités et les risques isolés tels que pierre sortant du sol, trous profonds dans le sol rendus invisibles par des feuilles et pouvant être potentiellement dangereux.

Sécurité individuelle des concurrents :

Chaque concurrent doit être conscient qu'il représente lui-même le premier maillon de la chaîne de la sécurité. Il lui est FORTEMENT recommandé de prendre le départ en se munissant des éléments suivants :

- Un téléphone portable avec batterie CHARGEE pour être capable de donner rapidement l'alerte s'il est victime ou témoin d'un problème
- Avoir enregistré dans son téléphone portable le n° des secours
- Un système d'hydratation suffisant ;
- Éventuellement quelques provisions pour éviter l'hypoglycémie
- Éventuellement d'une couverture de survie

Les secours (association de secouriste agrée sécurité civile) sont organisés en plusieurs postes :

- Un situé place de l'Eglise au départ/arrivée des courses ;
- Un autre situés en forêt, placés de telle sorte à permettre une intervention rapide en tout point du parcours en 4x4, quad ou moto.